

COVID-19: Quelques considérations pour les gouvernements africains

A l'heure actuelle, le nombre de cas signalés de coronavirus (« COVID-19 ») en Afrique reste relativement faible par rapport au reste du monde¹. Néanmoins, les gouvernements africains se préparent à une véritable crise sanitaire et cherchent à répondre à la menace immédiate pour la santé publique posée par la pandémie, tout en faisant face aux retombées économiques de l'effondrement de l'économie mondiale. Dans ce contexte, les problèmes de liquidité, l'augmentation des niveaux de surendettement et les défauts de paiement potentiels sont au premier plan des préoccupations des gouvernements africains et de leur secteur privé, ainsi que des créanciers multilatéraux.

Afin de garantir que les pays disposent de l'espace budgétaire nécessaire pour faire face aux urgences sanitaires dans leur pays et pour éviter les défaillances souveraines multiples, les multilatéraux et autres organisations internationales demandent la clémence des créanciers et mettent rapidement en place divers programmes d'allègement de la dette².

Pour les gouvernements africains confrontés ou susceptibles d'être confrontés à des problèmes de liquidité ou au surendettement, il est essentiel d'agir de manière rapide et stratégique. Il est impératif que ces gouvernements élaborent soigneusement une réponse à ces enjeux. Une réponse appropriée peut débloquer les financements nécessaires, prévenir une situation de surendettement ou de défaut, et permettre un accès futur aux marchés internationaux des capitaux.

En outre, afin de réussir les négociations avec les créanciers dans le cadre d'éventuels programmes d'allègement de la dette, les gouvernements doivent se doter des connaissances suffisantes et du lexique nécessaire pour s'engager de manière productive dans le dialogue débiteur-créancier.

Dans le même temps, alors que la pandémie oblige les gouvernements à développer de nouvelles stratégies d'endettement, de nouvelles opportunités se présentent également. Les gouvernements devraient réévaluer leurs approches en matière d'emprunt, améliorer la capacité de gestion de la dette et mettre au point des tactiques pour éviter une crise de la dette. Ces actions peuvent favoriser la résilience financière pour affronter les défis futurs.

La Facilité africaine de soutien juridique (« ALSF ») possède une vaste expérience dans l'assistance aux gouvernements africains en matière de dette souveraine. La Facilité peut, sur requête officielle d'un gouvernement, fournir un appui juridique de haute qualité, ainsi que proposer des initiatives de renforcement des capacités.

[1] <https://www.afro.who.int/health-topics/coronavirus-covid-19> en date du 20 avril 2020

[2] Kristalina Georgieva, Directrice générale du FMI, 3 avril 2020 / Communiqué du G20 du 15 avril 2020

L'ALSF dispose d'un panel de cabinets d'avocats internationaux de premier plan à qui elle peut faire appel en cas d'urgence. En outre, l'ALSF a développé un réseau de conseillers financiers et techniques, ainsi que d'experts régionaux de la dette publique à qui elle peut faire appel pour accompagner les gouvernements.

L'ALSF est prête à aider les gouvernements à définir des réponses à ces problématiques, à renforcer leurs capacités et à élaborer de nouvelles stratégies d'endettement durable.

Dans un effort visant à renforcer les capacités dans le secteur de la dette, l'ALSF a notamment réuni des experts juridiques, financiers et techniques de premier plan, spécialistes de la dette souveraine. Ce groupe d'experts a développé un manuel intitulé

« Comprendre la dette souveraine – Options et opportunités pour l'Afrique » (<https://www.aflsf.org/publication/understanding-sovereign-debt>). L'ALSF dispense également des formations sur la dette souveraine (et d'autres secteurs) via le portail de renforcement des capacités de l'ALSF Academy (www.alsf.academy).

Pour plus d'informations sur le travail de l'ALSF, veuillez visiter notre site Internet, www.aflsf.org. Pour toute question concernant ce secteur et / ou pour soumettre une requête formelle d'assistance, veuillez contacter : alsf@afdb.org.



Avis de non-responsabilité : La Facilité africaine de soutien juridique ne saurait être tenue responsable des erreurs ou d'une quelconque conséquence découlant de l'utilisation des informations contenues dans la présente publication. Les désignations figurant dans la présente publication ne suggèrent, ni n'impliquent aucune opinion de la part de la Facilité africaine de soutien juridique concernant le statut juridique de tout pays ou territoire, ou la délimitation de ses frontières. Tous droits réservés. Le présent document peut être librement cité ou reproduit, en partie ou en totalité, à condition d'en mentionner la source.